



Litiges panneaux solaires

Par **Bidoune**, le 17/01/2020 à 11:27

Bonjour je suis en désaccord avec la société qui m'a installé 8 panneaux solaires contribuant à la production d'eau chaude et appui du circuit de chauffage central .Une fuite s'est produite au niveau des durites de jonction des panneaux entraînant un dégât des eaux couvert par mon assurance.

La réparation des durites entraîne un coût d'environ 1900€ non couvert selon l'entreprise par leur garantie décennale .Les panneaux ont été installés en 2011.les durites n'auraient qu'une garantie biennale

Par ailleurs une jurisprudence de la cour d appel d'Orleans dit que les éléments de jonction des panneaux photovoltaïques sont indissociables et qu'ils doivent être pris en garantie décennale

Par analogie j'estime qu'il en de même pour les panneaux solaires

Merci pour votre avis